

Communiqué de presse

METHANOR met fin à son contrat de liquidité

Paris, le 3 décembre 2024 – Méthanor (Euronext Growth, FR0011217710 ALMET), société spécialisée dans le financement et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, annonce la résiliation de son contrat de liquidité avec Portzamparc Société de Bourse.

Cotée sur Euronext depuis 2012, Méthanor avait sollicité, en 2018, Portzamparc Société de Bourse pour mettre en place un contrat de liquidité pour faciliter la cotation en continu de ses titres.

Considérant que le contrat n'a pas produit les effets escomptés ni sur le cours de l'action Méthanor ni sur ses volumes d'échanges et que le couple coût/bénéfice n'était plus favorable aux actionnaires, la société a décidé d'y mettre fin à compter du 2 décembre 2024.

À cette date, le contrat de liquidité détenait 7499 actions Méthanor et présentait un solde de 10 978,99 euros.

Cette décision répond donc à une logique d'optimisation de ses charges d'exploitation de la part de Méthanor, qui affichait une trésorerie, nette de dettes, avoisinant 400K€ au 30 juin 2024 pour des fonds propres de 12,7 M€.

Le cours de l'action Méthanor reste coté en continu.

A propos de Méthanor

Cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (FR0011217710 ALMET), Méthanor est une société spécialisée dans le financement et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Pour plus d'informations : www.methanor.fr

CONTACTS PRESSE

Méthanor

contact@methanor.fr

T: 01 40 15 61 77

<u>Ulysse Communication</u> Fabio Marquetty

fmarquetty@ulysse-communication.com

T: 06 28 45 40 97



Avertissement:

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de Méthanor dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions Méthanor aux Etats-Unis. Les actions de Méthanor ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. Méthanor n'envisage pas d'enregistrer une offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux Etats-Unis.